Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212202444-20251203-2025_46-DE

COTES D'ARMOR
-:-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 3 DÉCEMBRE 2025

Date de convocation : 20 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois décembre à dix-neuf heures le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Madame Claudine BROSSARD, Maire.

Étaient présents : BROSSARD Claudine, LE MOIGNE Daniel, CARRÉ Cédric, LE GALL Jean-Patrice, NICOLAS Anne-Gaëlle, GOUBIN Xavier, TASSEL Sébastien, LE LUDUEC Dominique, BALDASSINI Léa.
Était absent : Néant.

Secrétaire de séance : LE LUDUEC Dominique.

2025-46 - UTILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL COMMUNAL

Mme le Maire rappelle qu'une demande d'utiliser le terrain communal pour des entraînements et des rencontres a été formulée par le Football Club la Croix Corlay et fait part de la convention de mise à disposition du terrain de football qui a été établie pour la saison 2025/2026 et renouvelable par tacite reconduction.

Après délibération, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition du terrain de football, ci-annexée,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de la présente.

Fait à PLUSSULIEN les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Claudine BROSSARD

MAIRIE DE PLUSSULIEN (Côtes d'Armor)